Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_176-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_11_175

Objet : Temps de travail - 2027

LE MARDI 17 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en l'Espace Gisèle LE BARS, 29710 LANDUDEC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GENTRIC Guénolé, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, VIVIEN Nelly.

Représentés : BOURDON Fabien (pouvoir à LE DISSEZ Mordiern), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), KERSUAL Joëlle (pouvoir à QUERE Micheline), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), ZILLER Fanny (pouvoir à GUENOLE Claudie).

Absent excusé : CANEVET Michel, OLIVIER Martine

Absent : LE GAC Morvan

Secrétaire de séance : Gentric Alexis

Date de convocation et de publication : 10 novembre 2026

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 31
Votants : 31
- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Alexis GENTRIC, vice-président délégué, informe le Conseil Communautaire qu'il est proposé comme chaque année d'acter le temps de travail des agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour l'année 2027 comme suit :

Nombre total de jours sur l'année	**365**
- Repos hebdomadaires (104 samedis et dimanches)	- 104
- Jours fériés (tombant en semaine, du lundi au vendredi)	- 7
Nombre de jours ouvrés	**254**
- Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Soit un nombre de jours travaillés	= 229
+ journée de solidarité	+ 1 jour (7 heures)
TOTAL travaillé en jours et en heures	**230 jours soit 1610 heures plafonné à 1607 h soit 229.5 jours**

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_176-DE

Les durées hebdomadaires de travail dans la collectivité sont en vigueur, certaines supérieures à 35 heures génèrent des jours d'ARTT :

Durée hebdomadaire de travail	35 heures	37.62 heures Moyenne hebdo /cycle 4 semaines déchèterie	39 heures
Nbre de jours travaillés	229.5 jours *229.5j x 7h = 1606.5h*	213.5 jours *213.5j x 7.52h = 1605.52h*	206 jours *206j x 7.8h = 1606.8h*
Soit un nbre de jours ARTT (agent à temps complet)	0	**16**	**23.5**

Pour les agents exerçant à temps partiel le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail.

Les décomptes ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels droits aux jours de fractionnement.

Vu le code général de la Fonction Publique, article L611-2,

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la loi n°2019-829 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Considérant la durée légale du travail fixée à 35 heures hebdomadaires,

Considérant le calendrier 2027,

Sur proposition de Alexis GENTRIC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Valide** le temps de travail pour l'année 2027 des agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden tel que présenté ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Alexis Gentric

Le Président
Philippe RONARC'H